

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Commune Nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis

Conseil municipal du  
23 mars 2021

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes

Ville d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS



☎ 03 25 46 75 00

mairie.avp@aixvillemaurpalis.fr  
www.aixvillemaurpalis.jimdo.com

# 1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Toutefois, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Il revêt une importance toute particulière en tant que « formalité substantielle de la procédure budgétaire ». Son absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le débat d'orientations budgétaires doit dorénavant faire l'objet d'un rapport (ROB) comportant des informations énumérées par la loi : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application.

Ce rapport donne lieu à un débat qui permet à l'assemblée délibérante de discuter sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

## 2. Contexte international

Cette partie concernant le contexte international est reprise d'une étude de la Caisse d'Épargne.

### **L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19**

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : +7,5 % T/T aux Etats-Unis après -9 % au T2 et +12,5 % T/T en zone euro après -11,7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui – plus stricts qu'à l'automne – compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

### **Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie**

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de -11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2<sup>ème</sup> vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

### **Zone euro : soutien massif des institutions européennes**

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, *Next Generation EU*, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021 – 2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (*Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations*) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

### **France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19**

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à -4 % au T4 et -9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

### **France : de lourdes conséquences sur le marché du travail**

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

### **France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt**

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

### **France : une inflation durablement faible**

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au \$1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55 \$/b en 2021 puis 62 \$/b en 2022.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

### **France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques**

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

## 3. Loi de finances

### **Principales mesures relatives aux collectivités locales, qui se rapportent à la loi de finances initiale (LFI) pour 2021 publiée au journal officiel le 30 décembre 2020.**

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

**Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021.** L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et **donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance**, qui est l'objectif principal de la LFI 2021.

En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises – les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise – ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du **secteur public territorial** qui est **le grand acteur de l'investissement public**. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de **construire le monde de demain** autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

## 4. Présentation de la Commune

La ville d'Aix-Villemaur-Pâlis est une commune française, située dans le département de l'Aube en région Grand Est, à 30 km à l'ouest de Troyes, en Champagne méridionale.

Cette commune nouvelle, créée le 1er janvier 2016, est issue de la fusion de trois communes : Aix-en Othe, Pâlis et Villemaur-sur-Vanne.

Elle est à ce jour, l'unique commune nouvelle du département.

Elle compte 3 585 habitants, sur un territoire communal de 75,3 kilomètres carrés.

Elle est membre de la communauté de communes du Pays d'Othe, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité additionnelle (FA) et à fiscalité professionnelle de zone (FPZ).

En 2018, elle a trois budgets annexes, qui sont l'eau, l'assainissement et le lotissement.

Elle possède plus de 1 000 hectares de forêts et 50 km de voiries communales. Elle est traversée par la RD 660 d'est en ouest à Villemaur et par la RD 374 du nord au sud.

La Vanne la traverse à Villemaur.

Plus de 300 enfants sont scolarisés en maternelle et primaire.

## 5. Notre projet de territoire

Notre projet de territoire est construit autour du mot « attractivité ». Car le défi de notre Commune Nouvelle est bien d'être attractive afin de répondre aux besoins de ses habitants et d'en faire venir des nouveaux.

Ce projet de territoire est en parfaite cohérence avec le SRADDET de notre région, le SCoT (schéma de cohérence territoriale) qui couvre une grande partie de notre département et le Projet de territoire de notre PETR. En effet, nous sommes intégrés dans des territoires plus vastes et nous devons tenir compte de leurs projets. De son côté, la Communauté de Communes du Pays d'Othe n'a pas encore défini son projet de territoire.

La présentation de ce projet est faite selon les 5 volets du projet de territoire du PETR : Economie - Transition écologique – Cadre de vie – Culture – Communication.

### 5.1. Diagnostic

Le diagnostic de notre territoire a été fait à plusieurs reprises ces dernières années et dans différents cadres : Scot, Projet de territoire du PETR, complété par le « Diagnostic partagé sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Othe » réalisé par la DDT de l'Aube en 2019. Notre propre diagnostic est cohérent avec tous ces diagnostics. Un nouveau diagnostic sera fait dans le cadre du Contrat de Territoire Global (CTG), mais il ne devrait que confirmer ceux faits précédemment.

Voici les principales données de ces diagnostics :

#### 5.1.1. Economie

Entreprises

- Baisse du nombre d'entreprises et d'exploitations agricoles depuis plus de 20 ans.
- Pas de zone d'activité ou industrielle sur AVP.
- La construction de l'autoroute A5 a contribué à freiner le développement économique en créant un effet tunnel : on passe sans s'arrêter. La zone industrielle à la sortie de Vulaines est une déception.

Tourisme :

- Pas de chambres d'hôtel sur AVP.
- Beaucoup de résidences secondaires.
- Un terrain d'accueil privé pour les camping-cars.
- Un Office de tourisme Othe-Armance
- Chemins de randonnée et circuits pédestres

Potentiel de développements autour de filières : produits du terroir, patrimoine, slow tourisme, bois, etc.

Taux de chômage important : 20 % environ. Mais difficultés de recrutement pour les entreprises.

Pas de logistique d'accompagnement économique.

Un fab lab à la MJC et un tiers lieu envisagé avec la Maison France Service (Communauté de Communes).

Numérique : difficultés de connexion téléphonique surtout à Villemaur.

### 5.1.2. Transition écologique

La forêt représente 1 000 hectares.

Les bâtiments publics et privés sont en général mal isolés.

Les sources d'économies d'énergie sont importantes : régulations sur les chauffages, isolations, occupations des locaux, éclairage public.

Une zone Natura 2000 existe sur le territoire à l'est de Villemaur.

Possibilité de circuits courts d'approvisionnement domestiques.

Peu d'aménagements de mobilité douce.

### 5.1.3. Cadre de vie

Nombreuses associations, mais sans activité depuis un an.

Logements non adaptés aux besoins de la population

Mobilité :

- Liaisons difficiles en bus vers Troyes
- Transport à la demande existant pour les personnes âgées et pour aller au marché
- Pas de liaisons douces (pas de voies vertes ou pistes cyclables)
- L'autoroute A5 traverse le nord de la commune et l'accès de Vulaines n'est qu'à quelques kilomètres.

Enfance jeunesse :

- Une crèche
- Des assistantes maternelles
- Ecoles maternelle et primaire
- Un Collège
- Pas de jeux pour enfants à Aix et Villemaur
- Peu d'équipements de sport-loisirs pour les adolescents

Personnes âgées :

- Un EHPAD
- ADMR
- Portage de repas assuré par la Communauté de communes

Santé :

- Une maison de santé (ouverture prévue fin mars 2021), mais avec seulement 2 médecins dont un qui doit partir en retraite dans quelques mois
- Le manque et le vieillissement des médecins est un problème majeur
- Une pharmacie
- Autres professionnels médicaux et paramédicaux : podologue, dentiste, kinés, sage-femme, infirmières.

Services :

- Commerces
- Une Maison France Services devrait ouvrir dans quelques mois
- Difficultés de connexion téléphonique surtout à Villemaur

## Social

- CCAS
- Revenu Minimum Etudiant
- ADMR
- Epicerie solidaire (EPISOL) mais dans des locaux non adaptés.

## Sports et Loisirs

- Plan d'eau de Villemaur mal utilisé (uniquement pêche)
- Nombreuses associations
- 3 stades de football
- Un COSEC géré par le SICGTS

## Cadre naturel

- Forêt étendue sur une grande partie du territoire
- Vanne et plan d'eau
- Géographie vallonnée

Avec de très nombreux services différents, Aix-Villemaur-Pâlis est considérée comme un « centre de vie » important à l'ouest du département et c'est le seul centre de vie de la Communauté de Communes.

## 5.1.4. Culture

### Patrimoine bâti :

- Collégiale de Villemaur : jubé – 5 000 visiteurs par an
- Pont Romain à Villemaur
- Halle Baltard à Aix
- Eglise de la Nativité à Aix
- Chapelle Saint Avit à Aix

### Musée :

- Une collection importante de pierres taillées et d'outils anciens attend un lieu pour être exposée.
- Micro-folie en projet

### Associations

- Nombreuses et variées mais à l'arrêt.

### Artistes

- Plusieurs artistes sur le territoire
- Plusieurs expositions

### Pratique artistique :

- Une école de musique
- Associations : danse, poterie, dessin, etc.

### Spectacles et fêtes

- 3 salles polyvalentes
- 1 COSEC
- Parc des fontaines
- Foire aux vins à Pâlis
- Fête du bois à Aix
- Festival en Othe



Médiathèque :

- Une médiathèque principale à Aix avec une annexe à Pâlis. Recherche d'une annexe à Villemaur.
- Un contrat lecture signé avec la médiathèque de l'Aube.
- Etude pour le réaménagement de la médiathèque associée à la Micro Folie.

### 5.1.5. Communication

Un panneau d'affichage lumineux vieillissant à Aix.

Un site Internet et une page Facebook

Nouvelle Feuille d'information

Nouveau bulletin municipal : la N'Othe

Pas d'outils numériques d'échanges et de remontées d'informations

### 5.1.6. Conclusion du diagnostic

AVP dispose de forts potentiels qui ne demandent qu'à être développés.

Voici ce que disait le SCoT à sa page 53 : le « bassin de vie d'Aix-Villemaur-Pâlis présente une particularité vis-à-vis de l'emploi, puisqu'il s'agit du seul dont le pôle urbain central ne constitue pas un pôle d'emploi en tant que tel. Cela ouvre l'enjeu d'un renforcement de son positionnement économique. » Très encourageant.

## 5.2. Enjeux

### 5.2.1. Economie

Même si l'économie est de la compétence de la Communauté de Communes, nous devons participer de manière active au développement économique de notre commune.

L'objectif est de dynamiser la commune par la création d'emplois afin de stabiliser les jeunes sur le territoire, stabiliser ou augmenter le nombre d'habitants, améliorer le niveau de vie des habitants.

#### 5.2.1.1. Développement interne

L'objectif est de soutenir les activités et valoriser les ressources présentes sur le territoire de la commune : faciliter l'initiative économique, maintien des services et des commerces, mise en réseau.

- Relancer l'association du marché.
- Relancer l'association des commerçants.
- Soutenir les commerces et les entreprises de la commune au moment de la reprise.
- Aider au virage numérique des commerces et petites entreprises.

#### 5.2.1.2. Développement externe

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux établissements :

- Promouvoir le territoire via le site Internet de la commune.
- Inventaire des bâtiments et des terrains disponibles privés et communaux.
- Cellule de réflexion et d'accueil des entrepreneurs potentiels.

#### 5.2.1.3. Tourisme

L'objectif est de renforcer l'attrait touristique du territoire.

- Communiquer sur nos richesses touristiques.
- Mise en valeur de notre environnement : zone Natura 2000, sentiers de randonnées, patrimoine bâti...
- Développement du slow tourisme.
- Développement des voies vertes et vélo voies.

- Mise en valeur des producteurs locaux.
- Développer l'offre de logements pour touristes

## 5.2.2. Transition écologique

L'objectif est de faire de la commune un territoire écoresponsable.

### 5.2.2.1. Réduire notre impact sur le changement climatique

- Baisser la consommation d'électricité pour l'éclairage public : passer aux leds
- Baisser la consommation d'énergie dans les bâtiments
  - o Changer les fenêtres
  - o Isoler les toitures
  - o Adapter les modes de chauffage et installer des régulations.
  - o Changer l'éclairage intérieur et passer aux leds
- Favoriser les circuits courts

### 5.2.2.2. Préserver la biodiversité et économiser nos ressources

- Mise en valeur de la zone Natura 2000
- Gestion différenciée des espaces verts
- Slow tourisme
- Chemins de randonnée et voies vertes
- Nettoyage des décharges sauvages en liaison avec les associations et avec les habitants.

### 5.2.2.3. Mobiliser le citoyen et l'intégrer au cœur de la démarche

- Nettoyage des décharges sauvages en liaison avec les associations et avec les habitants.
- Mise en œuvre circuits courts.
- Poursuivre la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire à la cantine.
- Développement du compostage dans les écoles.

## 5.2.3. Cadre de vie

L'objectif est de faire de la commune un territoire de solidarité intergénérationnel

### 5.2.3.1. Mettre en réseau les acteurs et faire connaître l'offre de services

- Informer des services dans les bulletins municipaux.
- Informer des services sur le site Internet de la Commune.
- Partenariat intergénérationnel entre la crèche et l'Ehpad.
- Partenariat intergénérationnel entre le centre de loisirs et l'Ehpad.

### 5.2.3.2. Renforcer, structurer et rendre visible l'accès aux services

- Convention territoriale globale avec la CAF
- Améliorer l'offre de logements :
  - o C'est la première condition pour que des individus ou des familles s'installent dans notre commune.
  - o Sur ce point, une étude va être menée dans le cadre du CTG pour connaître précisément la situation de l'offre de logements par rapport à la demande, selon les différentes catégories de population.
  - o Ensuite, il faudra créer une équipe en charge d'orienter l'offre vers la demande.
  - o Un point particulier sera fait sur les logements vacants.
  - o Utiliser le levier de l'OPAH pour la rénovation des maisons et des façades.
- Enfance jeunesse :
  - o Dispositif CLAS
  - o Construire un parcours d'avenir pour les jeunes (CTG)

- Augmenter l'offre de loisirs
  - o Jeux pour enfants
  - o City stades
  - o Base nautique sur le plan d'eau de Villemaur
- Virage numérique
  - o Numérisation des services
  - o Outil pour prévenir rapidement les habitants en cas d'incidents
  - o Outil de communication et d'échanges entre les membres du conseil
  - o Outil de gestion des services techniques et de remontée des incidents de la part des habitants
  - o Portail familles pour la gestion du périscolaire
  - o Aide administrative et numérique pour limiter la fracture numérique
- Social
  - o Création d'un logement d'urgence
  - o Nouveau local pour EPISOL

#### 5.2.3.3. Réflexion globale sur la mobilité

- Participer à la réflexion qui devrait être menée au niveau du PETR
- Prévoir des pistes cyclables connectées au réseau du département dans tout projet d'urbanisme

#### 5.2.3.4. Urbanisme

- Requalification du centre bourg d'Aix et des centres des villages.
- Requalification de la traversée de Villemaur.
- Requalification des entrées des villages.
- Création d'un poste de chef de projet pour la requalification du centre bourg dans le cadre des « petites villes de demain ».

### 5.2.4. Culture

Pérenniser le tissu associatif et le réseau des acteurs culturels du territoire

- Soutien aux associations

Appropriation, sensibilisation et transmission du patrimoine naturel et culturel

- Mise en valeur du patrimoine culturel sur le site Internet de la Commune
- Micro folie en lien avec la médiathèque

Permettre aux habitants d'avoir une pratique artistique et / ou culturelle

- Faire connaître l'offre culturelle
- Contrat territoire lecture
- Rénovation de la médiathèque et installation d'un musée numérique
- Musée pour la collection de pierres taillées et d'outils anciens

### 5.2.5. Communication

Les objectifs de la communication sont doubles : faire connaître nos actions aux habitants de notre commune et faire connaître notre commune à ceux qui pourraient venir s'installer et / ou investir dans notre commune

- La feuille d'AVP pour donner des informations régulièrement
- La N'Othe pour développer des points particuliers
- Site de la Commune
  - o Nouvelles rubriques pour vanter l'attractivité de notre commune
- Page Facebook
- Panneau affichage principal à Aix et relais dans les autres communes
- Totems sur la RD 660 pour promouvoir le centre bourg et les centres des villages.

# 6. Situation financière de la Commune et orientations budgétaires

## 6.1. Avant-propos

### 6.1.1. Rappels sur la présentation du budget

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, téléphonie...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues des usagers : cantine, location salle des fêtes, concessions de cimetières...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (EPCI, Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus. Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine... La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation du produit des services...).

## 6.1.2. Comparaison

Les ratios budgétaires présentés dans le rapport permettront de situer la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis par rapport aux communes de la strate des communes de 3500 à 5000 habitants membres d'une Communauté de Communes à fiscalité additionnelle et à fiscalité professionnelle de zone.

Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données des comptes administratifs 2019 disponibles sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances. Toutefois, si ces comparaisons sont intéressantes, elles doivent toutefois être manipulées avec prudence car les comparaisons ne se font pas forcément à périmètre égal (différence de compétences délégués ou pas à l'intercommunalité, services assurés en régie ou pas...).

D'autre part, pour être en phase avec les données publiées par la DGFIP, aucun retraitement des données n'est réalisé, Cependant, les données très exceptionnelles seront indiquées.

Par contre, et toujours pour être en phase avec les rapports de la DGFIP, les Atténuations de Produits (chapitre 014) sont comptées en moindre recette et non pas comme une dépense. De même les Atténuations de Charges sont comptées comme une moindre dépense et non pas comme une recette. L'écart entre les deux étant important, les ratios tenant compte des dépenses ou des recettes varient de manière importante. Par contre, la différence entre les recettes et les dépenses est neutralisée (la CAF est la même) et cela n'impacte pas les ratios calculés selon cette différence.

## 6.1.3. Population

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population INSEE	3641	3656	3619	3607	3592	3585
Population DGF	3888	3904	3858	3851		

Après une augmentation de la population en 2017, on assiste à une baisse régulière de la population de 1,7%. Ce n'est pas inquiétant outre mesure, mais c'est un point de vigilance. Il semble que les confinements répétitifs puissent attirer des nouveaux habitants venant de la région parisienne. A nous de les convaincre par les services qui pourront être apportés : maison de santé, mobilité, animations, etc.

## 6.1.4. Analyse développée 2019

Après une première analyse développée pour la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis réalisée par la trésorerie d'Aix-en-Othe en 2019, la DDFIP a réalisé une seconde analyse développée pour 2019.

Les principaux constats confirment ceux faits dans l'analyse de 2018 :

« En 2019, la capacité d'autofinancement brute a baissé d'un quart. Même si les charges réelles de fonctionnement ont quasiment été stabilisées en 2019 (+ 2 k€), la baisse des recettes réelles de fonctionnement (- 147 k€) explique cette baisse.

La fluctuation des recettes forestières permet difficilement de faire des prévisions de long terme sur ce poste. La CAF nette devient négative en raison du remboursement d'un prêt "in fine" pour 300 k€. Sans cela, la CAF nette resterait positive de 152 k€.

La CAF nette n'a pas permis de faire face aux dépenses d'équipement mais la commune a choisi de ne pas emprunter et a donc puisé dans ses réserves pour les opérations de cette année à hauteur de 21 k€, déduction faites des ressources propres d'investissement 2019.

Ce non-recours à l'emprunt en 2019 a permis de diminuer de façon importante l'endettement (- 591 k€, soit - 13,3 %) et le retour de ce dernier à un niveau un peu moins important **même s'il reste élevé. L'effort doit donc être poursuivi dans la mesure du possible.**

En matière de dépenses de fonctionnement, les efforts entamés cette année doivent aussi être poursuivis.

En matière de recettes de fonctionnement, les marges de manœuvres sont limitées en matière de fiscalité (pression fiscale et taux supérieurs à la moyenne nationale).

Enfin, la situation de trésorerie reste saine, notamment en raison des apports de trésorerie faits par les budgets annexes (presque 50 % du montant de la trésorerie disponible). »

## 6.2. Fonctionnement

### 6.2.1. Recettes

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
PRODUITS DES SERVICES (70)	330 518,78	450 271,04	571 569,71	389 670,37	278 659,17
IMPOTS ET TAXES (73)	1 508 239,98	1 520 341,64	1 543 445,22	1 583 605,47	1 654 807,13
ATTENUATION DE PRODUITS (014)	-215 936,00	-215 936,00	-215 936,00	-215 936,00	-220 166,58
DGF ET PRESTATIONS (74)	1 328 340,14	1 477 472,77	1 545 391,99	1 549 139,32	1 585 619,84
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 793,63	45 123,54	50 391,46	51 997,60	31 535,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 677,87	32 964,07	15 273,32	5 040,05	3 153,55
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 005 634,40</b>	<b>3 310 237,06</b>	<b>3 510 135,70</b>	<b>3 363 516,81</b>	<b>3 333 608,74</b>

RECETTES REELLES PAR HABITANT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Strate
PRODUITS DES SERVICES (70)	90,78	123,16	157,94	108,03	77,58	100,00
IMPOTS ET TAXES (73)	414,24	415,85	426,48	439,04	460,69	722,00
ATTENUATION DE PRODUITS (014)	-59,31	-59,06	-59,67	-59,87	-61,29	
DGF ET PRESTATIONS (74)	364,83	404,12	427,02	429,48	441,43	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13,95	12,34	13,92	14,42	8,78	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1,01	9,02	4,22	1,40	0,88	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>825,50</b>	<b>905,43</b>	<b>969,92</b>	<b>932,50</b>	<b>928,06</b>	<b>1 234,00</b>

Les recettes ont baissé de 30 000 € en 2020 par rapport à 2019. Ramenées au nombre d'habitants, les recettes réelles sont nettement inférieures aux recettes réelles réalisées dans les communes de même strate (-25%).

#### 6.2.1.1. Produits des services

Il s'agit principalement des ventes de bois et des recettes des usagers aux services communaux (cantine, péri et extrascolaire).

Le produit des ventes de bois a été supérieur de 10 000 € au budget, ce qui valide le fait de prévoir 115 000 € à chaque budget.

La baisse des tarifs, la baisse du nombre d'élèves et la moindre fréquentation due au confinement impacte de -100 000 € les recettes cantine, péri et extrascolaire. Mais cela sera compensé en partie par des moindres dépenses.

#### 6.2.1.2. Impôts et taxes

Ce chapitre est en augmentation de 70 000 €, essentiellement due aux droits de mutation.

La différence par habitant avec la strate est très importante : en soustrayant l'atténuation de produit (FNGIR) des impôts et taxes, nous sommes à 400 € / habitant, alors que la strate est à 722 € / habitant. Notre engagement reste, bien sûr de ne pas augmenter les taux. Cependant, il faudra faire une étude approfondie pour comprendre cet écart.

#### 6.2.1.3. DGF et prestations

La DGF est stable. Par contre, la dotation de solidarité rurale est en augmentation de 40 000 €.

Les prestations de la CAF et la MSA pour l'aide à l'enfance jeunesse sont en baisse dues au confinement.

#### 6.2.1.4. Autres produits de gestion courante

Ces autres produits concernent les loyers des logements communaux et les locations de salles. L'impact COVID-19 est de -20 000 €.

#### 6.2.1.5. Produits exceptionnels

Les ventes de terrains ou de biens ne sont pas pris en compte dans cette partie par la DGFIP. Pour être cohérent, nous suivrons la même règle. En 2020, il y a eu 42 640 € de ventes qui ne sont pas pris en compte.

### 6.2.2. Dépenses

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
CHARGES GENERALES (011)	871 941,17	1 047 637,01	1 055 837,21	988 288,17	1 441 777,12
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	928 641,10	1 010 799,59	905 991,87	901 719,36	992 921,55
ATTENUATION DE CHARGES (013)	-104 645,43	-71 778,64	-58 323,71	-15 206,68	-26 562,94
CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	389 522,59	394 249,07	326 537,17	372 141,29	300 427,02
dont SERVICE ENFANCE/JEUNESSE (65)	506 525,30	589 892,04	558 982,02	556 543,72	0,00
INTERETS DE LA DETTE (66)	103 053,14	193 226,50	131 810,06	119 883,58	108 710,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	16 296,44	15 579,04	270,11	54,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 711 334,31</b>	<b>3 179 604,61</b>	<b>2 921 104,73</b>	<b>2 923 423,44</b>	<b>2 817 273,24</b>

DEPENSES REELLES PAR HABITANT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Strate
CHARGES GENERALES (011)	239,48	286,55	291,75	273,99	401,39	
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	255,05	276,48	250,34	249,99	276,43	521,00
ATTENUATION DE CHARGES (013)	-28,74	-19,63	-16,12	-4,22	-7,40	
CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	106,98	107,84	90,23	103,17	83,64	
dont SERVICE ENFANCE/JEUNESSE (65)	139,12	161,35	154,46	154,30	0,00	
INTERETS DE LA DETTE (66)	28,30	52,85	36,42	33,24	30,26	25,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	4,48	4,26	0,07	0,01	0,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>744,67</b>	<b>869,69</b>	<b>807,16</b>	<b>810,49</b>	<b>784,32</b>	<b>1 023,00</b>

En 2020, les dépenses sont en nette diminution avec un peu plus de – 100 000 €. C'est principalement l'impact du Covid-19

Comme les recettes sont très nettement inférieures à celle de la strate, il est logique que les dépenses réelles de la Commune soient globalement très nettement inférieures aux dépenses réelles faites par les communes de la même strate.

#### 6.2.2.1. Charges générales

Ce sont les dépenses qui permettent d'entretenir la commune.

A noter que les prestations « Enfance Jeunesse » de la Ligue entrent dans ce chapitre à partir de 2020. Le montant 2020 est de 504 500 €, en baisse de 113 000 € par rapport au contrat actuel. Cette baisse est due principalement au confinement et au passage aux 4 jours de classes.

Le surcoût lié à la pandémie est d'environ 28 000 € : masques, gel, produits de désinfection.

Par contre la pandémie a permis des économies par prestations réduites ou non réalisées : transport des élèves, piscine, cantine, fêtes et cérémonies.

#### 6.2.2.2. Dépenses de personnel et atténuation de charges

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 90 000 €. Cette augmentation est due à la pandémie avec l'embauche d'une personne pour réaliser les nettoyages nécessaires dans les écoles, par la réintégration dans ce chapitre du coût d'une ATSEM gérée par le centre de gestion et par l'embauche d'une coordinatrice CLAS (prise en charge à 80% par la CAF).

Les atténuations de charges sont essentiellement des remboursements sur salaires.

Les effectifs sont en légère augmentation avec 27 agents :

- Services techniques : 10 agents
- Agents d'entretien : 5 agents
- Personnel administratif : 7 agents
- ATSEM (école maternelle) : 3 agents
- Nouvelles actions : 1 coordinateur CTG + 1 coordinateur CLAS

#### 6.2.2.3. Charges de gestion courante

Hors dépenses liées au fonctionnement Enfance / Jeunesse, les charges de gestion courante se stabilisaient autour de 380 000 €.

En 2020, ce chapitre est en économie de 80 000 €.

Certaines économies sont récurrentes : indemnités des élus, déplacement du coût d'une ATSEM par le centre de gestion dans le chapitre des frais de personnel.

Le Covid-19 a également eu un impact sur les subventions aux associations (-10 000 €).

#### 6.2.2.4. Intérêt de la dette

L'intérêt de la dette est en baisse de 10 000 €. Mais cette baisse est compensée par une augmentation du remboursement du capital de 12 000 € dans le budget d'investissement.

### 6.2.3. Epargne et autofinancement

L'autofinancement ou épargne, permet à la collectivité de dégager des marges afin de financer une partie de l'investissement avec des ressources issues du fonctionnement.

EPARGNE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Strate
Dépenses de gestion	2 591 984,73	2 970 799,07	2 789 024,56	2 803 485,86	2 708 562,75	
Recettes courantes de fonctionnement	3 001 956,53	3 277 272,99	3 494 862,38	3 358 476,76	3 330 455,19	
EPARGNE DE GESTION	409 971,80	306 473,92	705 837,82	554 990,90	621 892,44	
Intérêt de la dette	103 053,14	193 226,50	131 810,06	119 883,58	108 710,49	
Dépenses exceptionnelles	16 296,44	15 579,04	270,11	54,00	0,00	
Recettes exceptionnelles	3 677,87	32 964,07	15 273,32	5 040,05	3 153,55	
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>294 300,09</b>	<b>130 632,45</b>	<b>589 030,97</b>	<b>440 093,37</b>	<b>516 335,50</b>	
Taux d'épargne brute	<b>9,80%</b>	<b>3,99%</b>	<b>16,85%</b>	<b>13,10%</b>	<b>15,50%</b>	<b>17,00%</b>
Capital remboursé	200 100,50	259 190,27	287 234,78	588 341,74	296 348,15	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>94 199,59</b>	<b>-128 557,82</b>	<b>301 796,19</b>	<b>-148 248,37</b>	<b>219 987,35</b>	
Taux d'épargne nette	<b>3,14%</b>	<b>-3,92%</b>	<b>8,64%</b>	<b>-4,41%</b>	<b>6,61%</b>	<b>10,00%</b>



Le taux d'épargne brute est de 15,5 %. Notre objectif pour ce taux était de 15 %. Nous pourrions penser que nous sommes arrivés au but... Mais l'année 2020 a été tellement perturbée par la crise liée au Covid-19, qu'il ne faut pas prendre ce chiffre comme étant acquis définitivement, même s'il est encourageant. Car le Covid-19 nous a fait faire plus d'économies que de dépenses.

Notre but était de réduire nos dépenses de 200 000 € de manière pérenne. Nous en sommes environ à la moitié. Il reste donc encore du travail pour baisser durablement nos coûts. Il nous faut aussi essayer d'augmenter nos recettes.

## 1.1. Endettement

DETTE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Strate
Dettes au 01/01/N	2 975 281,19	4 202 281,19	4 603 090,92	4 455 856,14	3 867 514,40	
Remboursement en capital	200 100,50	259 190,27	287 234,78	588 341,74	296 348,15	
Emprunts contractés	1 227 000,00	500 000,00				
Prêt relais CLSH		160 000,00	140 000,00			
<b>Dettes au 31/12/N</b>	<b>4 202 281,19</b>	<b>4 603 090,92</b>	<b>4 455 856,14</b>	<b>3 867 514,40</b>	<b>3 571 166,25</b>	
<b>Dettes au 31/12/N par habitant</b>	<b>2 084,46</b>	<b>2 282,15</b>	<b>2 208,06</b>	<b>1 915,56</b>	<b>1 767,90</b>	<b>881,00</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>14,28</b>	<b>35,24</b>	<b>7,56</b>	<b>8,79</b>	<b>6,92</b>	<b>4,00</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>1,40</b>	<b>1,39</b>	<b>1,27</b>	<b>1,15</b>	<b>1,07</b>	<b>0,75</b>

Comme nous n'avons pas fait de nouvel emprunt en 2020, la dette a continué de baisser. Et comme notre épargne brute est meilleure, notre capacité d'endettement et notre taux d'endettement s'améliorent. Il nous faut continuer et respecter notre engagement de baisser notre dette de 900 000 € sur la mandature.

## 1.2. Investissements

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	Moyenne	Strate
Recettes investissement - emprunts relais - reports - emprunt financier	1 900 158,23	1 221 457,32	461 056,60	716 144,79	571 686,20	974 100,63	
Autofinancement	265 885,21	428 522,43	54 675,97	688 970,32	487 801,57	385 171,10	
% autofinancement	13,99%	35,08%	11,86%	96,21%	85,33%	39,54%	59,50%
Dotations - FCTVA	364 737,53	44 119,53	217 156,87	27 174,47	38 538,70	138 345,42	
% dotations et FCTVA	19,20%	3,61%	47,10%	3,79%	6,74%	14,20%	9,00%
Subventions	215 535,49	248 815,36	189 223,76	0,00	20 285,62	134 772,05	
% subventions	11,34%	20,37%	41,04%	0,00%	3,55%	13,84%	13,00%
Emprunt	1 054 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	310 800,00	
% emprunt	55,47%	40,93%	0,00%	0,00%	0,00%	31,91%	18,50%
Dépenses équipements	<b>1 051 635,75</b>	<b>1 111 424,74</b>	<b>293 465,00</b>	<b>221 244,38</b>	<b>333 928,54</b>	<b>602 339,68</b>	
Remboursement capital	188 851,47	270 439,30	287 234,78	588 341,74	296 348,15		

Le budget pour 2020 était de 939 720,36 € pour une réalisation de 333 928,54 €. Beaucoup de dossiers sont en attente des réponses aux demandes de subventions.

Il faut considérer que nous avons besoin de 250 000 € d'investissements récurrents tous les ans : réfection toitures, travaux forestiers, matériels et outillages, logiciels, travaux de voirie.

Les autres projets d'investissements prévus en 2021, sous condition d'attribution des subventions seraient les suivants :

- Collégiale de Villemaur (1<sup>ère</sup> tranche) : 450 000 €
- Jubé : 7600 €
- Sanitaires de l'école Jean Moulin : 163 000 €
- Stade Villemaur : 21 000 € (RAR)
- Fenêtres mairie Aix : 40 000 €
- Eglise Aix (gouttières, portes) : 42 000 €
- Micro-Folie et médiathèque : 200 000 €
- Jeux et city stades : 110 000 €
- Eclairage public par leds : 200 000 €
- Chemin forestier Villemoiron : 170 000 € (RAR)

A la suite de l'étude menée par le chef de projet « requalification du centre-bourg », une projection pluri-annuelle d'investissements sera proposée.